

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE CADEN

Nombre de conseillers en	
exercice :	19
Présents :	16
Votants :	16

Le 28 Novembre 2016

Le Conseil Municipal de la Commune de Caden dûment convoqué le **21 Novembre 2016**, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard CHAUVIN.

PRESENTS : CHAUVIN B, SEROT C, RICHARD P, HERVIEUX P, BURBAN S, BEILLON B, RICHARD D, ROUSSEL JL, MMES, LUCAS A, LE ROUX M, BERTHE L, BOULO S, GAUTIER C, PERRAIS S, MONNIER M, E.BOULO

ABSENTS EXCUSES : OILLAUX P, GILBERT S, MAHE C,

Secrétaire de séance : BURBAN Sylvain

OBJET : PLUI / DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PADD

M. Le Maire rappelle que Questembert Communauté a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) ayant les effets d'un SCoT le 16 mars 2015.

L'article L151-2 du Code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Selon l'article L 151-5 du Code de l'urbanisme, ce PADD définit :

- les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune. Il fixe les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

Conformément à l'article L153-12 du Code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du conseil municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du plan local d'urbanisme.

Mme/M. Le Maire expose alors le projet de PADD qui compte trois axes déclinés en dix orientations et vingt-quatre points.

Axe 1 : Organiser le territoire multipolaire

Structurer le développement territorial afin de créer les conditions de l'attractivité et du rayonnement de Questembert Communauté

Maintenir Questembert Communauté au coeur des échanges territoriaux grâce à une structuration forte du territoire
Faire rayonner Questembert Communauté grâce à ses pôles économiques d'excellence

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE CADEN

Nombre de conseillers en exercice :	19
Présents :	16
Votants :	16

Le 28 Novembre 2016

Le Conseil Municipal de la Commune de Caden dûment convoqué le 21 Novembre 2016 s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard CHAUVIN.

PRESENTS : CHAUVIN B, SEROT C, RICHARD P, HERVIEUX P, BURBAN S, BEILLON B, RICHARD D, ROUSSEL JL, MMES, LUCAS A, LE ROUX M, BERTHE L, BOULO S, GAUTIER C, PERRAIS S, MONNIER M, E.BOULO

ABSENTS EXCUSES : OILLAUX P, GILBERT S, MAHE C,

Secrétaire de séance : BURBAN Sylvain

Affirmer l'identité agricole, atout indéniable de Questembert Communauté

Axe 2 : Accompagner la mutation des lieux de vie

Repenser l'aménagement des lieux de vie afin de réduire leurs impacts sur l'environnement

Relocaliser le développement résidentiel

Placer la notion de proximité au coeur de la stratégie de déplacement

Valoriser les grands espaces de nature

Offrir un cadre de vie de qualité

Axe 3 : Anticiper les évolutions des modes de vie

Intégrer à la réflexion stratégique les évolutions sociétales et sociales afin de poursuivre l'accueil de nouvelles populations

Adapter le parc de logements à la diversification des trajectoires résidentielles

Inscrire le territoire dans la transition énergétique

Promouvoir de nouvelles pratiques en matière de mobilité

Un large débat s'est ensuite tenu, mettant en lumière le fait que la commune de CADEN a réalisé de nombreux investissements pour accueillir une population nouvelle (Doublement de la capacité de traitement des eaux usées, maintien de commerces de proximité, création de lieux d'échange tels que l'installation de jeux de plein air ou la réhabilitation de notre centre culturel, viabilisation de lotissement...) aussi il est impératif que la collectivité ne perde pas son potentiel constructible.

Le Débat a mis en évidence les remarques suivantes :

1) A l'intérieur des villages le Conseil Municipal souhaite que les possibilités de construire de nouvelles habitations soient conservées notamment afin de supprimer les dents creuses. Ceci sans pour autant que des modifications de zonage soient nécessaires.

2) Il sera important pour chaque commune de pouvoir conserver au sein de ses zones d'activités ou artisanales des possibilités d'installation pour ses propres artisans. Ce qui permettra de pouvoir influencer sur les installations diffuses qui existent parfois en campagne.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE CADEN

Nombre de conseillers en	
exercice :	19
Présents :	16
Votants :	16

Le 28 Novembre 2016

Le Conseil Municipal de la Commune de Caden dûment convoqué le **21 Novembre 2016** s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard CHAUVIN.

PRESENTS : CHAUVIN B, SEROT C, RICHARD P, HERVIEUX P, BURBAN S, BEILLON B, RICHARD D, ROUSSEL JL, MMES, LUCAS A, LE ROUX M, BERTHE L, BOULO S, GAUTIER C, PERRAIS S, MONNIER M, E. BOULO

ABSENTS EXCUSES : OILLAUX P, GILBERT S, MAHE C,

Secrétaire de séance : BURBAN Sylvain

- 3) Une volonté doit être affichée de ne pas oublier les petites collectivités en matière de haut débit.
- 4) Il devra être opportun de développer le tourisme local et de favoriser les opportunités identifiées.
- 5) Souhait que pour le développement du territoire communautaire soit amélioré le tissu routier entre Vannes et Redon.

Le Conseil Municipal a donc ainsi débattu des orientations générales du PADD.

La délibération sera transmise au préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie ainsi qu'au siège de Questembert Communauté durant un mois.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an mentionnés ci-dessus. Affiché le 29 Novembre 2016.
Pour copie conforme et exécutoire

CADEN, le 29 Novembre 2016.
Le Maire



The image shows a handwritten signature in black ink over a rectangular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de CADEN' and features a faint background illustration of a landscape with a tree and a building. A diagonal line is drawn across the stamp from the bottom left to the top right.